

EXTRAIT du REGISTRE
des DECISIONS du MAIRE

COMMUNE

de

GAILLARD

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

O B J E T

VU la délibération du conseil municipal n° 2020.01 du 02 juin 2020 délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

N° 2022.91

**CONVENTION DE
MISE A
DISPOSITION DU
SERVICE
DECLALOC**

VU la loi 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR

VU la loi 2016-1321 pour une République numérique

VU le décret d'application 2017-678 du 28 avril 2017

CONSIDERANT la proposition de l'office de tourisme des Monts de Genève de mettre gracieusement à disposition de l'ensemble des communes volontaires du territoire d'Annemasse Agglo un outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée

Décision devenue
exécutoire compte tenu :
de sa réception en Sous-
Préfecture le :

22/07/2022

de sa mise en ligne le :

22/07/2022

de sa notification le :

D E C I D E.

ARTICLE 1 – DE SIGNER, lui-même ou son représentant, la convention de mise à disposition du service DECLALOC à titre gratuit par l'office de tourisme des Monts de Genève au bénéfice de la ville de Gaillard, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

FAIT à Gaillard, le 22 juillet 2022

Le Maire,

Pour le Maire empêché
Jean-Paul BOSLAND
Antoine BLOUIN,
1er Adjoint

